



## Lettre des élus FSU du CT de l'UCA n°19 – mars 2019

Conformément à leurs engagements, les élus FSU au Comité Technique de l'UCA vous adressent un compte-rendu de leurs interventions suite au CT qui s'est tenu le 28 mars 2019.

Nous avons fait une déclaration liminaire concernant l'immense danger du projet de loi de transformation de la fonction publique présenté la veille en Conseil des Ministres. L'unanimité des syndicats au niveau national s'est prononcée contre ce projet. La FSU en demande le retrait pur et simple. Elle agira pour continuer d'informer les personnels et contribuer à leur mobilisation pour obtenir ce retrait. Voir notre déclaration en ligne : <https://www.snasub-clermont.fr/accueil/declaration-ct-uca-contre-la-loi-de-transformation-de-la-fonction-publique>

### **1- PCA et PRP**

Il a été décidé de rendre les Primes de charge administratives (PCA) et les Primes de responsabilités pédagogiques (PRP) cumulables, dispositif qui avait été abandonné l'an dernier dans le cadre du plan d'économies. Nous n'avons rien trouvé à redire sur ce cumul qui concerne des responsabilités différentes.

Les montants proposés correspondent aux choix faits l'an dernier (la FSU s'y opposant) consistant à baisser de 20 % le volume des primes des Enseignants-Chercheurs.

La PCA peut être convertie en décharge, cette prime ou cette décharge pouvant être réduite(s) en cas de sous service.

La FSU rappelle qu'elle est totalement opposée à l'attribution de crédits indemnitaires pour la reconnaissance de l'investissement pédagogique des personnels dans la mise en œuvre de la réforme loi ORE. La FSU s'oppose toujours à la loi ORE et à Parcoursup, une réforme qui va chasser des dizaines de milliers de jeunes du droit aux études et accentuer la concurrence entre établissements.

Si ce référentiel d'établissement va dans le sens d'une prise en charge effective d'un travail supplémentaire pour les collègues, cela garantit surtout à l'établissement des bonnes volontés faciles pour effectuer **le tri des dossiers**. Ce référentiel vise donc à entériner ce travail de sélection des dossiers dans les filières, permettant la mise en place de commissions y compris là où les collègues refusent pour l'instant ce tri. **La FSU est donc totalement opposée à ce référentiel.**

Nous n'avons cependant pas pu émettre de vote sur ce point car la délibération portait uniquement sur le fait que PRP et PCA étaient dorénavant cumulables, ce que l'ensemble des élus a approuvé.

Vote : à l'unanimité pour.

## **2-Rémunération accessoire des activités de formation et de fonctionnement de jury**

Il s'agit ici de relever un certain nombre de montants pour pouvoir faire venir des intervenants extérieurs (agents d'autres ministères, artistes, etc.). En effet, les seuils actuels, touchés par les personnels de l'UCA, sont souvent dérisoires et donc limitent les possibilités pour attirer des intervenants extérieurs !

Nous avons pointé un tarif à 9,50 € de l'heure pour les oraux de concours, ce qui, pour un montant en brut, est en dessous du SMIC ! La RH a répondu qu'il s'agit d'un complément d'activité. En outre, elle a précisé qu'il ne s'agit pas d'heures complémentaires mais de vacations. Le contrôle de légalité n'a pas remis en cause ces montants.

Nous avons pointé aussi le versement de 1,50 € par copie corrigée. Cela veut dire qu'il faut en corriger plus de 6 par heure si on veut être payé au-dessus du SMIC ! Des tarifs très attrayants en effet !

Les formations pratiques sont payées en heure TP, soit  $2/3 * 43,48 = 29$  €/h brut. Or une formation pratique demande souvent beaucoup plus de préparation qu'une formation théorique ; c'est une distinction injuste qu'a pointée la FSU. Il nous semblerait équitable que le montant des rémunérations pour ces tâches souvent techniques et chronophages soit au minimum aligné sur celui de simples conférences.

**Nous relevons aussi le cas des personnalités extérieures pour lesquelles les critères d'évaluation par le comité RH ne sont pas précisées.**

**Vote :**

**Contre : FSU 3**

**Abstention : FO 1**

**Pour : 4 Snptes, 1 Sgen CFDT**

## **3-Congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT)**

Ce congé permet à un enseignant-chercheur de se consacrer pleinement à un projet de recherche pour une période de six ou douze mois, dégagé de ses obligations d'enseignement (article 19 du décret 84-431). Il peut être accordé un CRCT d'une durée de 6 mois par période de 3 ans d'activité ou de 12 mois par période de 6 ans, ceci au vu d'un projet présenté par le candidat. Les enseignants-chercheurs nommés depuis au moins 3 ans peuvent bénéficier d'un premier congé de 12 mois. Un CRCT, d'une durée de 6 mois, peut être accordé après un congé maternité ou un congé parental, à la demande de l'enseignant-chercheur.

Il est financé sur le budget de l'Université mais aussi par le CNU, sur dossier.

En 2017, le nombre de supports était de 20 CRCT (4 financés par le CNU, 16 par l'UCA). En 2018, la Présidence avait imposé une réduction à 10 seulement sans considérer la qualité des demandes (2 financés par le CNU et 8 par l'UCA). L'unanimité des élus avait voté contre, mais la Présidence n'avait pas voulu revenir sur son choix.

En 2019, le président propose 14 CRCT (6 financés par le CNU et 8 par l'UCA).

On voit bien ici qu'avec 14 supports CRCT, il faudrait plus de 100 ans pour permettre à tous les EC de l'UCA de bénéficier de ce droit UNE fois dans leur carrière !

L'économie réalisée étant ridicule cela ne fait que confirmer l'agonie budgétaire actuelle, et ces effets

délétères, pour ne considérer que cette possibilité de CRCT, sur les projets de recherche des EC.

Nous avons souligné qu'avec une telle politique, les agents vont se censurer eux-mêmes et ne déposeront plus de dossier, comme le prouve le fait qu'il y avait l'année dernière près de 50 % de dossiers déposés en moins (38 en 2017, 23 en 2018). En outre, dans un contexte dégradé où les gels de postes se multiplient, les heures d'un agent obtenant un CRCT sont redistribuées à ses collègues, ce qui peut dissuader un grand nombre d'entre eux de déposer une demande.

Contrairement aux années précédentes, la Présidence n'a même pas soumis cette proposition au CT, arguant du fait que certaines universités n'informaient même pas les CA et CT des CRCT !

La démocratie universitaire progresse à l'UCA !

#### ***4-Réorganisation des services administratifs de l'IUT***

Les services administratifs de l'IUT sont en cours de réorganisation, notamment pour répondre aux rapprochements avec les IUT Rhône-Alpes Auvergne et avec l'IUT de l'Allier. Le directeur est venu présenter ce nouvel organigramme.

Lors du dernier CHSCT avait été pointé le mal-être que cela générerait chez les agents concernés (la FSU avaient été sollicitée par les agents et était intervenue en ce sens en CHSCT). Ceci avait conduit à décider une prochaine visite du CHSCT à l'IUT le 5 avril. Nous avons donc considéré que la présentation en CT était sans doute prématurée, en tout cas pour qu'il émette un avis.

Le Directeur de l'IUT a rappelé que lors du CHSCT il avait entendu les remontées d'agents en souffrance. L'IUT a décidé d'engager plusieurs actions. L'organigramme a été légèrement modifié depuis le CHSCT, la direction n'ayant plus de lien hiérarchique direct avec les agents. Il a été demandé aux élus BIATSS du Conseil de gestion de l'IUT de recevoir les personnels en souffrance ; le Conseil a créé un groupe de travail qui doit déboucher sur la constitution d'une commission des personnels non enseignants où seront abordés ces problèmes.

La FSU a rappelé qu'il n'était pas question que cette commission se substitue au travail du CHSCT ou du CT. Nous sommes conscients que cette réorganisation pose problème aux agents, mais il est difficile d'identifier les causes réelles de souffrance des agents à la seule lecture de l'organigramme. La visite du CHSCT et l'écoute des agents, y compris dans le cadre de cette commission ad-hoc, dont la forme reste à discuter, permettra de clarifier la situation.

Il a été acté d'une part que c'était aux organisations syndicales de désigner leur représentant au sein de la commission ad-hoc et d'autre part de surseoir à l'avis donné par le CT sur l'organigramme.

#### ***5-Actualisation de la liste des postes éligibles à la NBI***

La liste des postes donnant droit à la NBI a été légèrement révisée suite à la disparition de la Direction des Affaires Générales. Nous avons donc demandé quel était ce nouveau service créé à la Direction du Budget et des Finances (en plus des 4 pôles et des 2 cellules figurant sur l'organigramme présenté précédemment en CT) car on ne trouve pas de "service" dans cet organigramme. La FSU s'est interrogée sur le fait qu'on puisse désigner comme « service », avec attribution d'une NBI de 20 points pour un agent, ce qui est en réalité une cellule.

Vote : Abstentions : 4 SNPTES, 1 FO

Pour : 3 FSU, 1 Sgen-CFDT

## **6-Temps de pause méridienne à la BU**

Depuis 2008, en raison des nécessités de service, les agents de la BU avaient un temps de pause pouvant être réduit à 30 minutes minimum. Suite à la fusion, le CT d'avril 2017, puis le CA, avaient voté une délibération relative au temps de travail de l'UCA, stipulant un temps de pause méridienne de minimum 45 minutes. Malgré les engagements du Président lors de ce CT d'avril 2017 (acté dans le compte-rendu) de maintenir la règle en place à la BU, l'Administration a imposé le passage à 45 minutes minimum depuis la rentrée, et ce en dépit de nos différentes démarches.

Suite à une pétition et une démarche unitaire conduisant à un groupe de travail avec le DGS, le 15 novembre 2018, le principe du retour au droit à 30 minutes a été acté, dans l'intérêt des services et des personnels le souhaitant.

Le Président s'est engagé formellement ce 28 mars à ce que le prochain CT valide la proposition du groupe de travail et la demande portée depuis maintenant deux ans par le SNASUB-FSU. Nous regrettons le temps perdu et l'énergie déployée depuis cette date pour faire valoir un droit qui vise en premier lieu à l'intérêt du service au public. Nous rappelons en outre que la seule obligation légale en termes de temps de pause, est celle des 20 minutes après 6 heures de travail consécutif.

Nous sommes favorables à ce qu'un prochain groupe de travail examine la possibilité d'étendre à d'autres services un temps de pause de 30 minutes.

## **7-Questions diverses**

Modalités de votes lors des élections au CNESER du 13 juin (question FSU) : Réponse : Ce sera un vote à l'urne mais cela ne sera pas étendu sur tous les sites. Il y aura un bureau de vote unique. La FSU a pointé le fait que ce mode de scrutin peut poser problème car c'est une période où de nombreux EC ne sont pas là. Le président répond qu'il y a possibilité de voter par correspondance. Il faudra dans ce cas faire la demande du matériel de vote. Il y a donc une démarche à faire pour chaque EC voulant voter par correspondance.

Application du RIFSEEP à la filière Bibliothèque (question FSU) : Chaque agent a reçu un arrêté lui signifiant le groupe fonction auquel il est rattaché. La FSU a demandé que le droit de recours ne se limite pas seulement au recours gracieux au président ou au recteur ou au recours contentieux auprès du tribunal administratif, mais aussi à la CPE, comme cela avait été institué pour les autres filières déjà au RIFSEEP, l'AENES et les ITRF. La RH a confirmé que ce droit existait, même s'il n'a pas été signifié sur les arrêtés reçus par les agents. Le recours doit d'abord se faire auprès du Président, puis ensuite, si l'agent le souhaite, auprès de la CPE, ou auprès du Tribunal administratif.

Nous rappelons que les agents ont deux mois pour faire un recours, le délai courant à la date de réception de l'arrêté et non de sa signature par le Président. Le SNASUB-FSU a écrit à tous les agents pour rappeler sa totale opposition aux critères retenus pour classer les agents et a invité les collègues à faire un maximum de recours. Nous restons à leur disposition pour les aider dans cette démarche.

Avenir de BibliAuvergne (ex Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques) : Le

président a indiqué qu'une réflexion était en cours sur l'évolution de la structure au sein de l'Université pour garantir sa pérennisation. Il ne s'agit pas de faire disparaître ce service assure-t-il. Doit-il être rattaché à une UFR ou rester un service à part ? Le Ministère de la Culture finance à 35000 € ce service, donc il faudra en tenir compte dans le maintien des missions de ce service.

La FSU avait alerté le Président en novembre sur la situation de BibliAuvergne, demandant à être reçue. Nous déplorons de n'avoir jamais reçu de réponse à cette démarche et réitérons notre attachement au maintien de ce service qui assure des missions à la fois pour les personnels et étudiants de l'UCA, mais aussi pour des agents d'autres ministères et collectivités ou des personnes en recherche d'emplois et de diplôme dans cette filière.

Primes des BIATSS : Il y aura une réflexion en 2019 sur l'évolution de l'indemnitaire des BIATSS. Les syndicats avaient demandé en priorité de travailler sur le sort des Catégories C et des catégories B. A côté, il faut réfléchir à la fusion avec SIGMA en 2021 qui posera la nécessité d'harmoniser les primes, sachant que celles de SIGMA sont supérieures à celles de l'UCA. Le Président a indiqué que cette réflexion liée à SIGMA viendra dans un deuxième temps.

Réorganisation de la reprographie : Suite aux différentes réunions et à l'action des personnels et leurs représentants FSU et FO, la présidence a décidé de ne pas réduire le nombre de sites chargés de la reprographie : les quatre sites de La Rotonde, de Gergovia, des Cézeaux et de l'IUT maintiennent donc leur activité. Presque deux ans de mobilisation auront donc été nécessaires (pétition, groupe de travail, rencontres, réunions publiques) pour faire valoir le maintien de services de reprographie de proximité, garants d'un service de qualité et d'espaces professionnels appréciés *in situ*. Le Président indique qu'il sera encore nécessaire d'apprécier au mieux le renouvellement du matériel de reprographie selon les sites, fonction des demandes et des nouveaux flux entre chaque site. Si la FSU se félicite de cette issue, elle se montrera attentive à l'évolution de la situation et espère que l'établissement tirera des leçons méthodologiques du traitement chaotique de ce dossier.

Avenir du SSU : Après les annonces récentes en vue de la construction d'un bâtiment neuf à Gergovia-Lettres commun avec le SST, une seconde option est apparue. Elle privilégierait le site Dunant, en complément d'un projet porté par le Doyen de la Fac de Médecine, avec un étage réservé au SST et SSU sur un futur bâtiment de 4 étages. Il

Cette seconde option serait moins coûteuse pour l'Université et aurait aussi l'avantage d'une proximité avec le CHU et les urgences. Une réponse sera donnée d'ici quelques semaines.

Quoi qu'il en soit, nous réitérons notre demande que les agents concernés soient les premiers informés et écoutés. Nous rappelons aussi l'urgence d'améliorer leurs conditions de travail dans les locaux actuels, en attendant la construction d'un bâtiment neuf.

**Tous les compte-rendus de CT et de nos actions à l'UCA sont consultables sur le site du SNASUB-FSU académique : <http://www.snasub-clermont.fr/>**

**Pour toute question concernant ce Comité Technique ou les suivants, vos conditions de travail, votre situation personnelle, pour vous syndiquer, contactez les élus et correspondants des syndicats FSU de l'UCA.**

Eric Panthou  
BAS, BU Droit  
Élu FSU Comité Technique (titulaire)  
[Eric.panthou@uca.fr](mailto:Eric.panthou@uca.fr)

Cyril Triolaire  
Enseignant-Chercheur LCSH  
Élu FSU Comité Technique (titulaire)  
Secrétaire académique SNESUP-FSU  
[cyril.triolaire@uca.fr](mailto:cyril.triolaire@uca.fr)

Viviane Ravet  
Enseignant-chercheur Biologie  
Élue FSU Comité Technique (titulaire)  
[viviane.ravet@uca.fr](mailto:viviane.ravet@uca.fr)

Antonio Freitas  
Enseignant-chercheur IUT Cézeaux  
Élu FSU Comité Technique (suppléant)  
Secrétaire SNESUP IUT  
[antonio.freitas@uca.fr](mailto:antonio.freitas@uca.fr)

Orianne Vye  
Bibliothécaire, BU ESPE Chamalières  
Élue FSU Comité Technique (suppléante)  
Co-secrétaire académique SNASUB-FSU  
[mazel@isima.fr](mailto:mazel@isima.fr)

Claude Mazel  
Enseignant-chercheur Institut d'informatique  
Élu FSU Comité Technique (titulaire)  
Secrétaire section science SNESUP UCA  
[mazel@isima.fr](mailto:mazel@isima.fr)